

ment constitue le critère le plus important, mais la population est également un facteur qu'il importe de retenir. Il conviendrait également de tenir compte des avantages que les membres retirent de leur participation aux travaux de la Société des Nations, et des données telles que les dépenses budgétaires afférentes à la défense nationale et aux affaires étrangères avaient aussi leur importance.

A la suite d'une discussion prolongée, il fut décidé de nommer un comité composé de représentants de l'Argentine, du Canada, de la France, de la Grèce, de l'Inde, de l'Iran, de la Lettonie, du Mexique, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, chargé d'examiner l'ensemble de la question. Il fut décidé, en outre, de mettre les procès-verbaux des délibérations à la disposition du comité, tout en laissant celui-ci entièrement libre de déterminer la valeur relative des différents critères suggérés.

Composition de la Commission de contrôle

La quatrième Commission a procédé à l'élection de trois membres de la Commission de contrôle. M. Pardo (République Argentine) et M. de Boisanger (France) ont été élus pour la période finissant le 31 décembre 1941, et M. de Ottlik (Hongrie) pour la période finissant le 31 décembre 1940.

Mesures exceptionnelles

Etant donné le danger d'une guerre générale qui menaçait à ce moment l'Europe, il fut décidé que jusqu'à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée, le Secrétaire général et le Directeur du Bureau international du Travail pourraient prendre, avec l'approbation de la Commission de contrôle se prononçant à la majorité, toutes mesures et toutes décisions administratives ou financières exceptionnelles qui leur apparaîtraient nécessaires.

La Commission a pourvu, en outre, à la suspension, à titre provisoire, du droit de capitaliser les pensions dans le cas de fonctionnaires qui ont quitté les services de la Société des Nations à cause de circonstances spéciales. Elle a pris soin d'exclure de l'application de ce nouveau règlement tous les fonctionnaires quittant régulièrement les services de la Société.

Cinquième Commission

(Questions humanitaires et sociales)

La cinquième Commission a eu pour tâche d'examiner l'œuvre sociale et humanitaire de la Société des Nations accomplie au cours de l'année écoulée, y compris les travaux de la Commission consultative des questions sociales. Figuraient au programme les questions de la protection de l'enfance, la traite des femmes et des enfants, l'assistance aux étrangers indigents et les questions pénales et pénitentiaires.

La discussion sur les travaux de la Commission consultative des questions sociales a donné lieu à l'expression de la satisfaction générale quant aux progrès réalisés. Plusieurs délégués ont souligné l'importance de la coordination de toutes les questions concernant le service social, le travail et la santé; aussi la cinquième Commission a-t-elle insisté sur la nécessité d'une collaboration entre la Commission consultative des questions sociales, l'Organisation d'hygiène et le Bureau international du Travail. La délégation française a demandé avec insistance l'établissement d'un système permanent de coordination entre ces trois organismes.

Le projet d'une *Revue des questions sociales* qui serait publiée par la section des questions sociales du Secrétariat, et dont le principe a été approuvé par la